

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

34^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN

Samedi 29 et Dimanche 30 Juin 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 20 Mai 2024
Ouverture des engagements :Lundi 20 Mai 2024
Clôture des engagements :Lundi 17 Juin 2024
Parution du carnet d'itinéraire :Dimanche 23 Juin 2024
Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 23 Juin 2024 de 8h30 à 18h à L'ATELIER 2P2M
33 Route de Maxonchamp, 88360 RUPT SUR MOSELLE et Samedi 29 Juin 2024 de 8h30 à 12h même
adresse puis de 14h à 17h au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Dates et heures des reconnaissances :Dimanche 23 Juin 2024 de 8h30 à 19h00
Et Samedi 29 juin 2024 de 8h30 à 19h00
Vérifications administratives le :Samedi 29 Juin 2024 de 15h00 à 20h30
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Vérifications techniques le :Samedi 29 Juin 2024 de 15h15 à 21h00
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Heure de mise en place du parc de départ le :Samedi 29 Juin 2024 de 15h25 à 21h10
Derrière le Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
(PARC FERME OBLIGATOIRE A L'ISSUE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :Samedi 29 Juin à 20h00
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Publication des équipages admis au départ le :Samedi 29 Juin 2024 à 21h30
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Publication des heures et ordres de départ le :Samedi 29 Juin 2024 à 21h30
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif

Départ de : RUPT SUR MOSELLE le Dimanche 30 Juin 2024 à 7h00
Publication des résultats partiels le :Dimanche 30 Juin 2024 au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Arrivée à : RUPT SUR MOSELLE le Dimanche 30 Juin 2024
Vérification finale le :Dimanche 30 Juin 2024 au garage du centre à RUPT SUR MOSELLE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : Dimanche 30 Juin 2024 30mn après l'arrivée du dernier
concurrent au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE

Remise des prix le : Dimanche 30 Juin 2024, à l'arrivée du Rallye au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le 34^{ème} Rallye Régional Ruppeen en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie Mont de Fourche en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile GRAND EST le 18/03/2024 sous le numéro 18 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 225 en date du 18/03/2024.

Comité d'Organisation

Président : Michel SCHAEFFERLicence n° 24035/0313
Membres : Jean-Louis RIBLETLicence n° 21554/0313
Secrétariat du Rallye, Adresse : Michel SCHAEFFER 39 bis Rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT
Téléphone : Michel SCHAEFFER 06-75-07-06-14

Permanence du Rallye :Gymnase de RUPT SUR MOSELLE (tél :03-29-24-32-47)
- Le Samedi 29 Juin 2024 de 15h00 à 22h00
- Le Dimanche 30 Juin 2024 de 5h45 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE MONT DE FOURCHE
Adresse : 2, Rue des Avolets 88360 RUPT SUR MOSELLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Patrice COTTET. Licence n° 8012
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Claude CONDAMIN..... Licence n° 122816
	Mr Gerald LAURENT..... Licence n°2290
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle PECCAUD..... Licence n°2309
Directeur de Course	Mr David CLAUDE..... Licence n°221403
Directeur de Course Adjoint	Mr Christophe GALLAIRE..... Licence n°242385
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Mme Delphine NASAZZI Licence n°11062
Directeur de course ES	Mr Olivier DEVAUX..... Licence n°1751
Directeur de course Adjoint ES	Mr Jean-Christophe OUDIN..... Licence n°236865
Directeur de course Voiture tricolore	Mr François NASAZZI..... Licence n°11062
Commissaire Technique responsable	Mr Hervé CUNY. Licence n°33001
Commissaires Techniques adjoints	Mr Denis DERCHE..... Licence n°33547
	Mr Daniel HAEFFELIN. Licence n°12679
	Mr Jean-Louis REVERCHON..... Licence n°6835
Médecin chef	Mr Michel WIEDENKELLER..... Licence n°146262
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Martine REVERCHON..... Licence n°14505
Juges de faits	Tous les officiels hormis les membres du collège
Chargé des relations avec la presse	Mr Michel SCHAEFFER, Président ECURIE MONT DE FOURCHE
Chronomètres	Départ Mme Sylvie FAIVRE. Licence n°11039
	Arrivée Mme Françoise FRANCHIT Licence n°214894
Classement	Raphaël VOISIN Rallye GT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye Régional Ruppeen compte pour la coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2 et le Championnat de la Ligue GRAND EST du sport automobile 2024 .

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 29 Juin 2024 de 15h00 à 20h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 29 Juin 2024 de 15h15 à 21h00 au Gymnase de Rupt sur Moselle.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du Centre Rupt sur Moselle.

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 34^{ème} Rallye Régional Ruppeen doit adresser à : Manon AIGUIER 354 Rue de la Croix Georges 88220 HADOL la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 17 Juin 2024 (cachet de la poste faisant foi) accompagnée des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ECURIE MONT DE FOURCHE)

La confirmation se fera par email (merci de vous procurer une adresse email pour ceux qui n'en ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement)

Les forfaits devront être obligatoirement envoyés par ECRIT au secrétariat de l'ECURIE MONT DE FOURCHE ou par email à l'adresse secretariatcuriemontdefourche@gmail.com avant le jeudi 27 Juin 2024.

Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de forces majeures n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures modernes maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés au 5^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHRS (20 voitures) et du nombre d'engagés au 5^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHC (10 voitures) ne seraient pas atteints, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des 3 Rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 + 5 €*
▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 640 + 5 €*
▪ avec 1 membre de l'ASA des Vallées : 300 + 5 €*
▪ avec 2 membres de l'ASA des Vallées : 280 + 5 €*

○ **5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est du Sport Automobile**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Rupt sur Moselle. Les zones seront spécifiées sur un plan dans le carnet d'itinéraire.

IMPERATIF :

Les remorques seront interdites dans le parc d'assistance, le lieu de stockage OBLIGATOIRE figurera dans le carnet d'itinéraire.

4.3.1.4P

Dans chaque parc d'assistance les concurrents devront :

- Tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbure.
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface supérieure au moins égale à celle de la voiture.
- Prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance
- Ne pas piquer (interdit)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 34^{ème} Rallye Régional Ruppeen représente un parcours de 98.1 kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.5 kms

Les épreuves spéciales sont :

EC n°1/2/3 : « NENESS » 12.5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

Est organisé en doublure le 5^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHC et le 5^{ème} Rallye Régional VHRS

Les concurrents du Rallye VHRS s'élanceront dans tous les cas en dernière position.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 23 Juin de 8h30 à 19h00

Samedi 29 Juin de 8h30 à 19h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises en fonction du nombre d'engagés

La remise des prix aura lieu le Dimanche 30 Juin 2024 au gymnase de Rupt sur Moselle à l'arrivée du Rallye.

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	300€	200€	100€	
CLASSE				
1 à 3 partants	155€			
4 à 6 partants	310€	155€		
7 à 11 partants	310€	155€	100€	
+ de 11 partants	310€	200€	100€	50€
Féminines de 1 à 3 partantes	155€			
Féminines + de 3 partantes	310€	155€		